

Commission de gestion du pouvoir judiciaire

**COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE DU POUVOIR  
JUDICIAIRE EN 2009**

Conférence de presse du mercredi 19 mai 2010

**Daniel ZAPPELLI, président de la Commission de gestion, procureur général**

**Louis PEILA, membre de la Commission de gestion, président de la Cour de justice et du CSM**

**David ROBERT, membre de la Commission de gestion, président du TPI**

**Doris WANGELER, membre de la Commission de gestion, juge au TCAS**

**Philippe LE GRAND ROY, membre de la Commission de gestion, greffier-juriste adjoint au TCAS**

**Raphaël MAHLER, secrétaire général du pouvoir judiciaire**

**Patrick BECKER, secrétaire général adjoint**

# Conférence de presse du 19 mai 2010

---

1. Quelques éléments marquants en 2009
2. Activités des juridictions
3. Justice 2010

# Quelques éléments marquants en 2009

---

1. La loi sur l'indépendance du pouvoir judiciaire
2. La réforme des juridictions administratives
3. Les ressources humaines en 2009
4. Les comptes en 2009

# La loi sur l'indépendance du pouvoir judiciaire

- Elaborée en 2006 par le Bureau du Grand Conseil et adoptée le 26 juin 2009, la loi sur l'indépendance du pouvoir judiciaire (L 9952) :
  - a réformé les organes de direction du pouvoir judiciaire  
=> **entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2009**
  - accroît l'autonomie du pouvoir judiciaire, qui devient l'employeur direct de son personnel => **entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2010.**
- Il s'agit de la troisième étape vers l'autonomie du pouvoir judiciaire dans la gestion de ses ressources, après
  - 1993 : ancrage dans la loi de la commission de gestion et de la fonction d'administrateur du Palais de justice
  - 2001 : création du poste de secrétaire général du pouvoir judiciaire et transfert du pouvoir hiérarchique sur le personnel à la commission de gestion.

# La loi sur l'indépendance du pouvoir judiciaire

## Conférence des présidents

**Composition :** PG + présidents (+ SG)

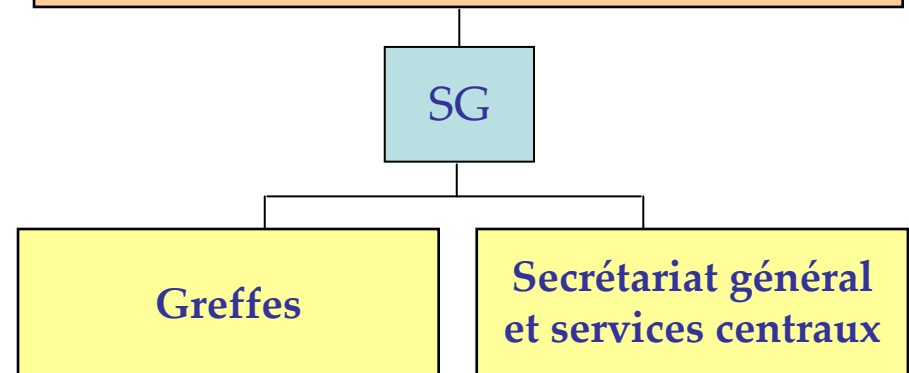
**Compétences (art. 75F) :**

- a) élire les 3 magistrats de la CGPJ;
- b) préavisier le choix du SG;
- c) formation continue des magistrats;
- d) système d'évaluation de l'activité des juridictions.

## Commission de gestion

**Composition :** PG (président), 1 magistrat civil, 1 magistrat pénal, 1 magistrat administratif, 1 membre du personnel (+ SG)

**Compétences :** art. 75B, 75C et 75D LOJ



# La réforme des juridictions administratives

- But de la réforme : adapter les juridictions administratives genevoises aux nouvelles exigences du droit fédéral en matière de **double degré de juridiction**.
- Changements intervenus le 1<sup>er</sup> janvier 2009 :
  - Suppression de 8 commissions cantonales de recours
  - Création de la Commission cantonale de recours en matière administrative :
    - Reprise des compétences de 4 commissions cantonales
    - Extension du contentieux administratif
    - Double degré de juridiction : LCR, droit des étrangers
  - Reprise par le Tribunal administratif des compétences de 4 commissions cantonales de recours

# Les ressources humaines en 2009

- **1'238 personnes assermentées, dont :**
  - **98 magistrats de carrière** (53% de femmes; 95 charges ETP)
  - **217 magistrats non de carrière** (35% de femmes), dont
    - 64 charges de juges suppléants
    - 146 charges de juges assesseurs et assesseurs suppléants
  - **347 juges prud'hommes** (29,7% de femmes)
  - **184 commissaires**
  - **392 collaborateurs** (70% de femmes, 346 postes ETP)
- Engagement d'un nombre important d'auxiliaires, principalement dans le cadre des projets Justice 2010 : **57 auxiliaires** (50.5 ETP) au 31.12.2009

# Les comptes 2009

- **Charges de fonctionnement : 104 millions\***  
1,4% des charges de l'Etat (plus de 8 milliards)
- **Revenus : 31 millions\***
- **Taux de couverture : près de 30%**

\* Les comptes de l'Etat sont désormais présentés hors imputations internes.

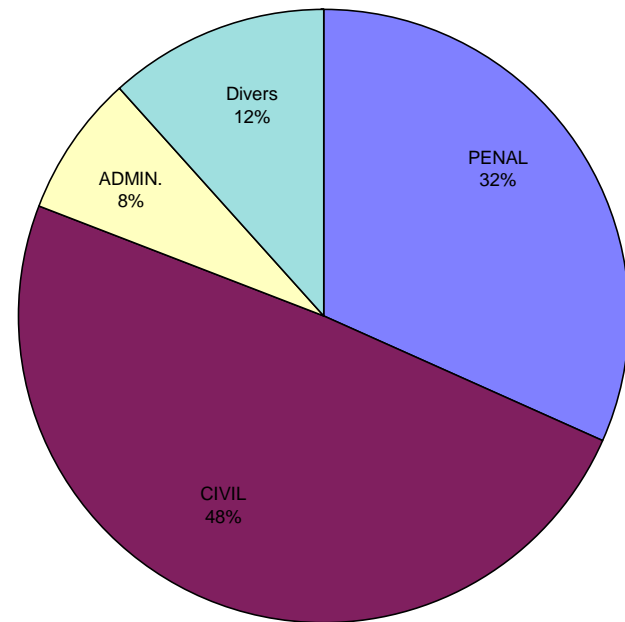


## 2. Activité des juridictions

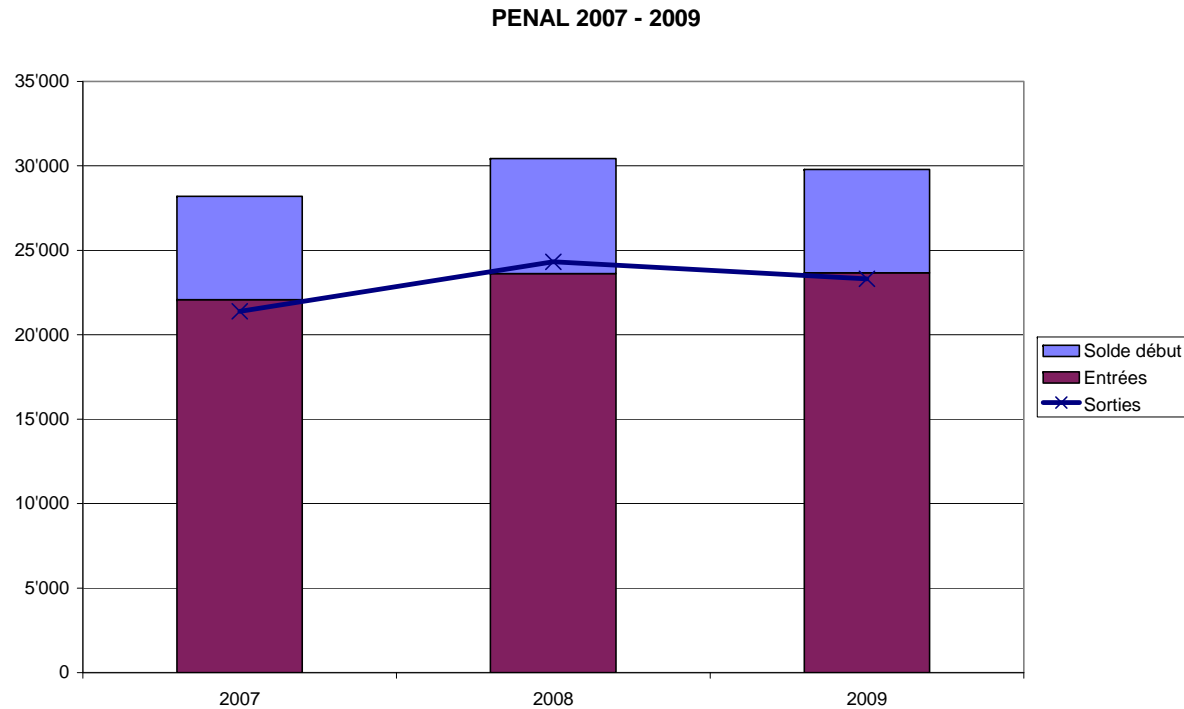
Stabilité du nombre des nouvelles procédures :

- 78'000 entrées (-0,9%)
- 138'000 procédures au total

Répartition des procédures sorties en 2009



# Filière pénale



**Stabilité des nouvelles procédures : 23'669 entrées en 2009**

# Filière pénale

- **Nouvelles procédures pénales inscrites au Ministère public en 2009** : 18'361 (-4% par rapport à 2008, + 7% par rapport à 2007).
- **Entrées devant les autorités de jugement pour adultes** :
  - Baisse sensible au Tribunal de police (-12,4%)
  - Baisse importante à la Cour d'assises et à la Cour correctionnelle (66 entrées au lieu de 118 en 2008 : -44%)
  - Légère hausse devant la chambre pénale de la Cour de justice (+3%)
- Hausse importante des entrées au **TAPEM** (+35% depuis la création du tribunal en 2007)

# Filière pénale

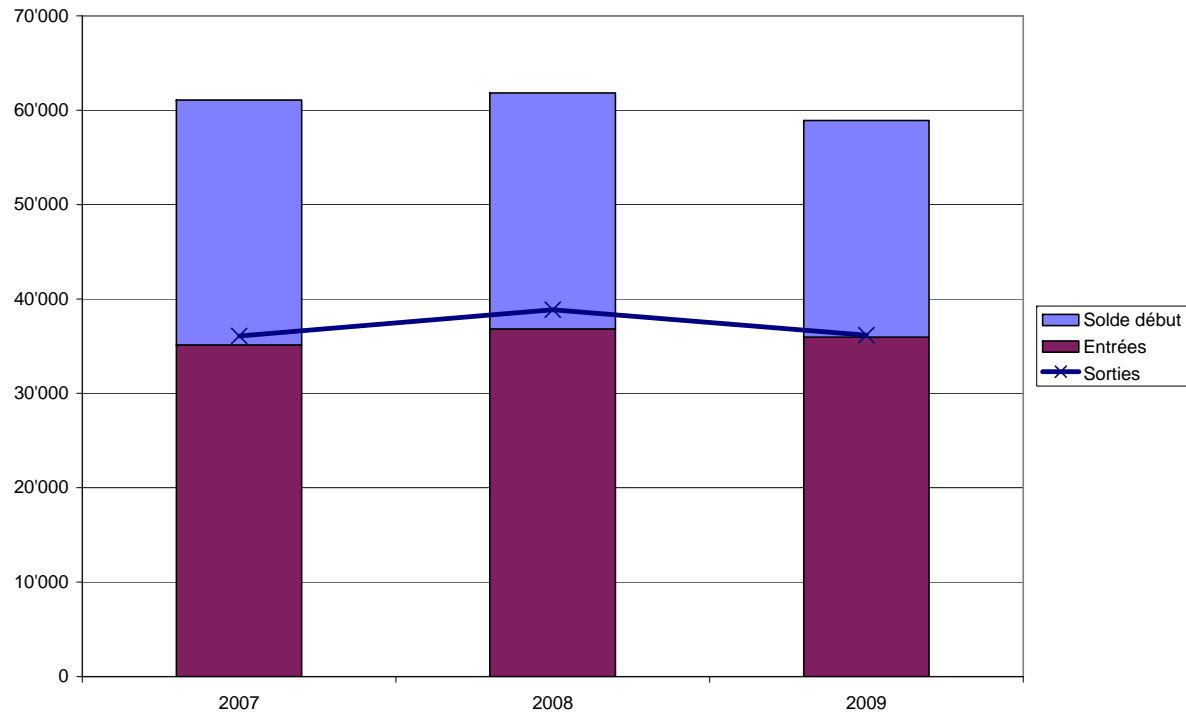
- **Entrées devant le Tribunal de la jeunesse**

- Forte hausse des nouvelles procédures (+ 17%)
- Forte hausse des mises en détention avant jugement (+ 20%)
- Nature des peines et mesures :
  - Peine privative de liberté : + 18% (52 jugements)
  - Jugements cumulant peine et mesures de protection : + 40% (300 jugements)
  - Condamnations à une prestation personnelle : chiffre stable (364)

- **Chambre d'accusation**

- Contrôle de la détention avant jugement
  - 1'611 prolongations de détention (+2.5%)
  - 111 mises en liberté provisoire sans caution (+63%)
  - 23 mises en liberté provisoire avec caution (+43%)
  - 153 refus de mises en liberté provisoire (+4%)
- Stabilité du nombre de recours (455)

# Filière civile



**Légère baisse des entrées en 2009 : 58'922 procédures (- 2.4%)**

# Filière civile

- Sous réserve des procédures ordinaires et accélérées, le nombre d'entrées au **Tribunal de première instance** est, globalement, en baisse en 2009 :
  - Légère hausse des procédures ordinaires et accélérées (4'108 / + 4.7%)
  - Légère baisse des affaires familiales (2'159 / - 5,6%);
  - Baisse des procédures sommaires (7'566 / - 6.7%);
  - Baisse des procédures devant la Chambre commerciale (3'946 / -8,8%).
- Très légère baisse des nouvelles procédures des chambres civiles de la Cour de justice et de l'autorité de surveillance (2'182 / -1,7%).

# Filière civile

- Baisse également en matière de **baux et loyers**
  - - 7,4% en conciliation (5'369 entrées) -2,6% en 1<sup>ère</sup> instance (1'863 entrées) et -1,2% en appel (327 entrées);
  - 50% des procédures soumises à une tentative de conciliation prennent fin à ce stade de la procédure, par transaction ou par retrait;
- En revanche, hausse sensible des entrées à la Juridiction des prud'hommes (**droit du travail**), pour la deuxième année consécutive (1'643 entrées) :
  - + 9,6% par rapport à 2008 et + 15% par rapport à 2007
  - 583 procédures terminées en conciliation (44,06% des procédures)

# Filière civile

- Tribunal tutélaire

- Très légère hausse des entrées (mesures tutélares)

- Les mesures ont pour but d'accompagner et de protéger les enfants jusqu'à leur majorité et les adultes jusqu'à leur guérison ou leur décès : les dossiers tutélares peuvent s'étendre sur plusieurs années.
    - Population concernée : 1 à 2% des adultes et 3% des mineurs

- Autorité parentale et droit de visite : triplement des entrées en 8 ans.

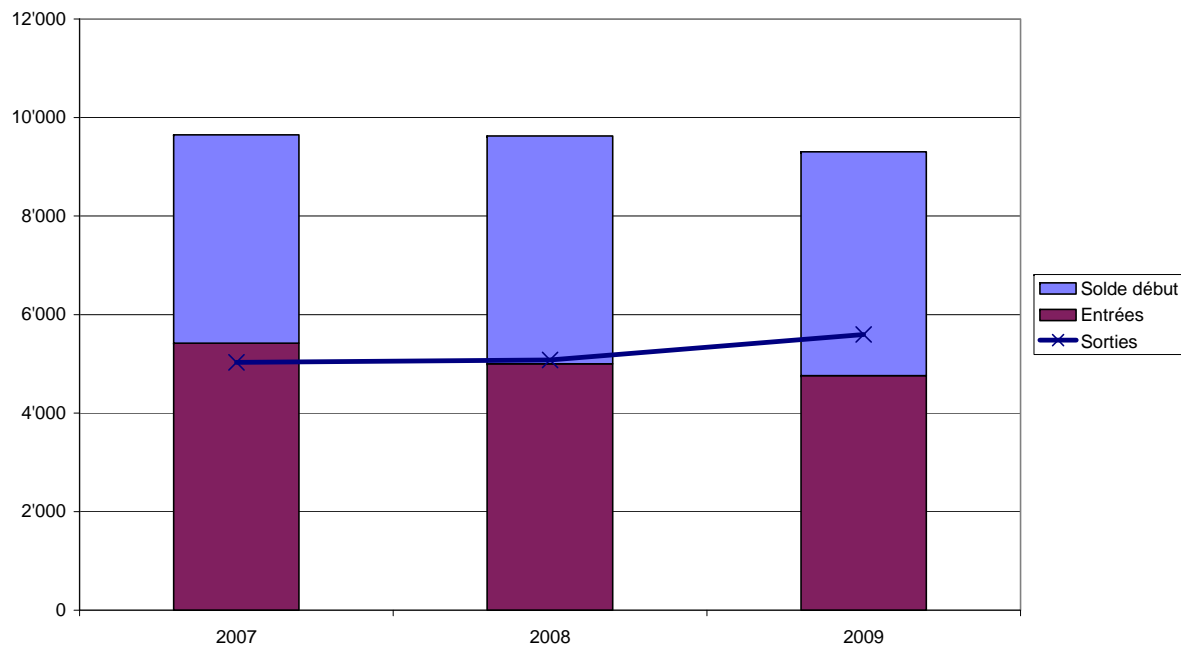
- Justice de paix

- Hausse sensible des liquidations de successions par voie de faillite : + 8,5% par rapport à 2008 et + 11% par rapport à 2007



# Filière administrative

ADMINISTRATIF 2007 - 2009



**Baisse de 4,8 % des nouvelles entrées.**

# Filière administrative

- **Situation préoccupante de la nouvelle CCRA**
  - La nouvelle CCRA doit traiter le **contentieux administratif de masse** en droit fiscal, en droit des étrangers, en droit de la construction et en matière de circulation routière.
  - Il se confirme, après un an d'activité, que les trois charges de magistrat prévues sont insuffisantes : chacun des 3 magistrats est en charge de 670 dossiers.
  - Le pouvoir judiciaire demande une charge de juge supplémentaire au moins pour que le futur TAPI soit en mesure d'assurer sa mission.
- **Droit des étrangers**
  - Hausse marquée du nombre de recours à la CCRA (+ 51%) et au Tribunal administratif.
  - Suppression de l'effet suspensif : le Tribunal administratif a été saisi de 31 requêtes en mesures provisionnelles ou en restitution de l'effet suspensif dans ce seul domaine.

# Filière administrative

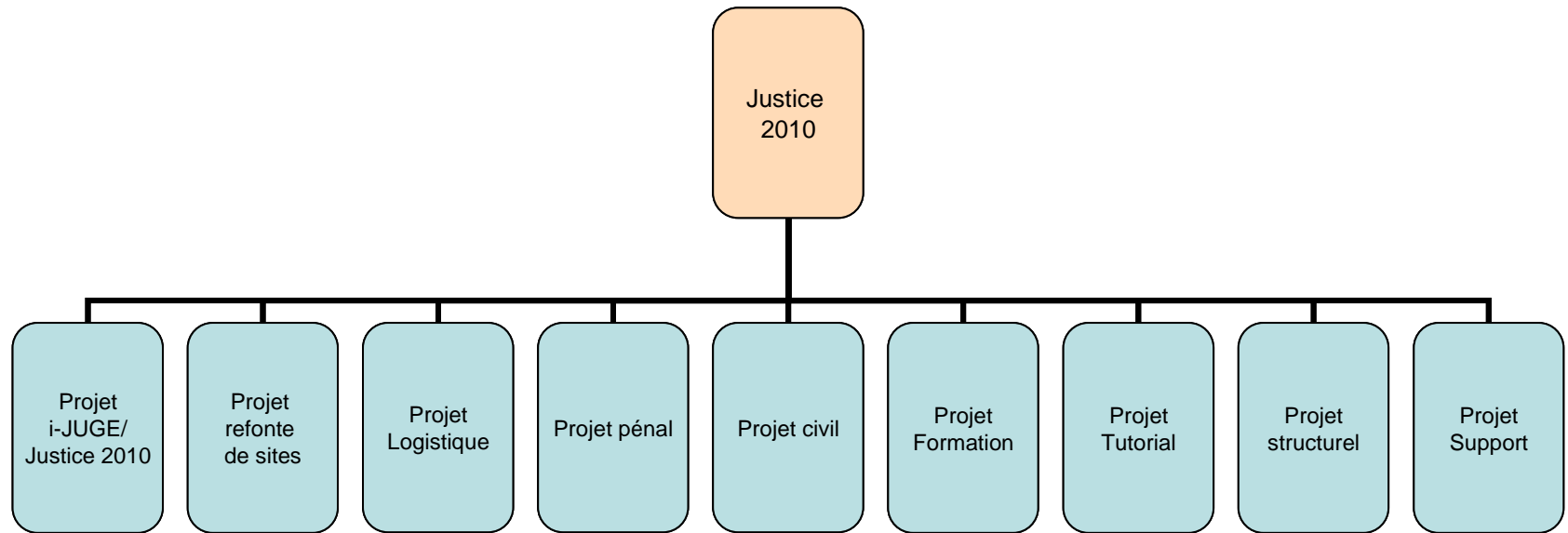
- Assurances sociales

- Fléchissement du nombre de recours (1337 / -7%), qui tend à se stabiliser.
- La situation du TCAS n'en est pas moins préoccupante. En comparaison avec 2005, le nombre de recours a augmenté de 41%.
- La Commission de gestion a en conséquence demandé une charge de juge supplémentaire pour la chambre des assurances sociales de la nouvelle Cour de justice.
- Les recours concernent en premier lieu l'assurance-invalidité (474), la prévoyance professionnelle (230), l'assurance-chômage (156) et les prestations complémentaires (124).

# Assistance juridique

- Coût total : plus de 9'900'000 (-8% par rapport à 2008)
- Participation du bénéficiaire au coût :
  - Avances mensuelles : 1'600'000.- encaissés en 2009;
  - Participation aux frais : 2'575'900.- facturés au 31.12.2009.
- Nombre de décisions :
  - Légère augmentation du nombre de nouveaux dossiers : 4'782 (+ 4,4%)
  - Octroi (total ou partiel) de l'assistance juridique : 4'907 (+ 6,8%)
  - Refus de l'assistance juridique : 1'109 (- 5,6%)

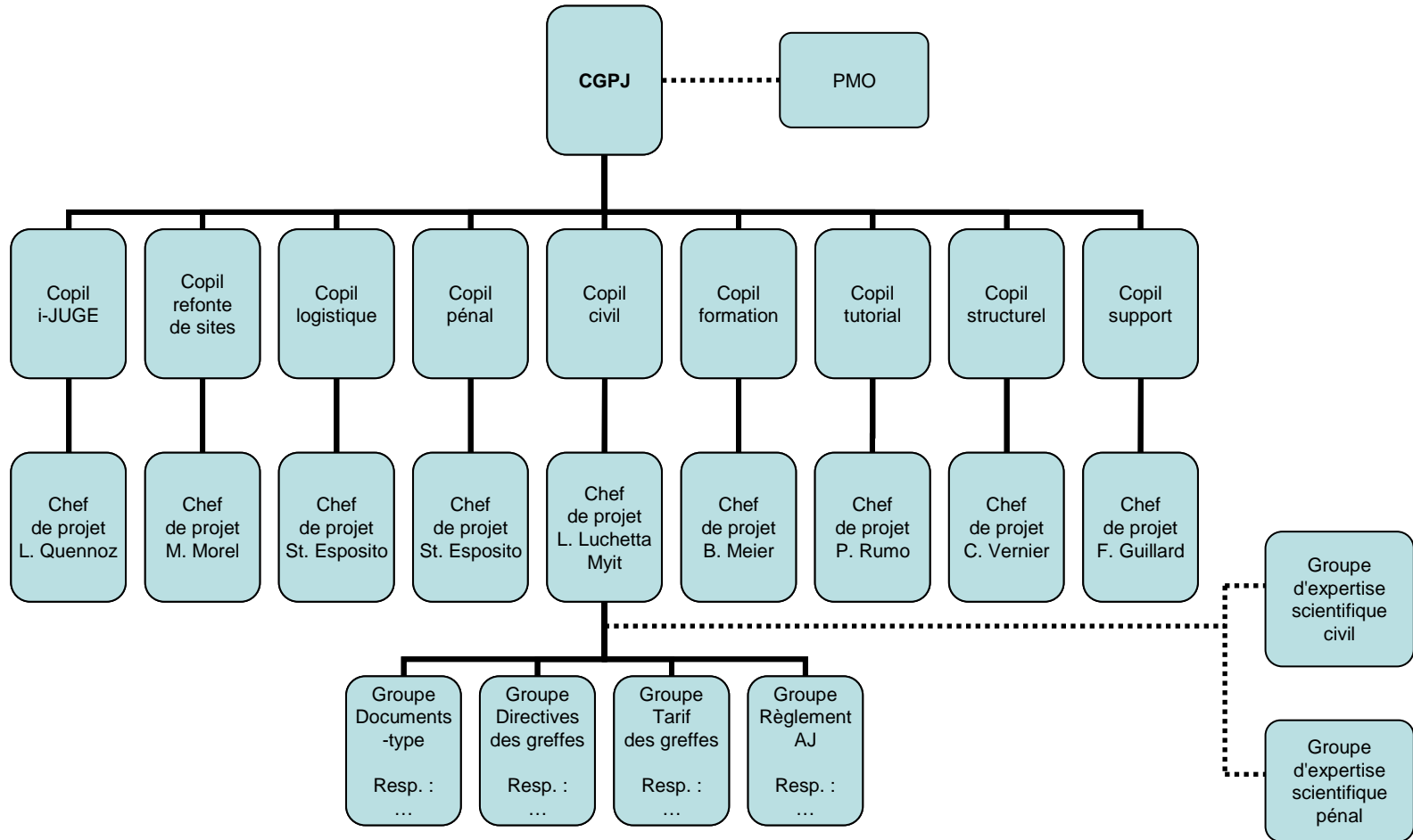
# 3. Justice 2010



Le programme de projets Justice 2010 comprend l'ensemble des projets devant permettre au pouvoir judiciaire de se mettre en conformité avec les réformes législatives en cours.

- Réforme des juridictions administratives (LTF)
- Unification des procédures civile et pénale
- Nouvelle loi sur l'organisation judiciaire
- Loi sur l'indépendance du pouvoir judiciaire
- Réforme du droit tutélaire

# Justice 2010



# Justice 2010

- La nouvelle loi sur l'organisation judiciaire (L 10462) a été adoptée par le Grand Conseil le 9 octobre 2009.
- A noter, par rapport au projet initial, la création d'une grande Cour de justice (tribunal cantonal) remplaçant la Cour actuelle, le Tribunal administratif et le Tribunal cantonal des assurances sociales.
- Le processus législatif est encore en cours et l'ensemble du droit cantonal d'application n'est pas encore connu.
- Autre étape importante pour le Grand Conseil : l'organisation de l'élection des 26 nouveaux magistrats qui rejoindront le pouvoir judiciaire :
  - 12 d'entre eux entreront en fonction de manière anticipée courant 2010;
  - Les 14 autres entreront en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

# Justice 2010

- Les principaux défis liés à la réalisation des différents projets :
  - leur nombre et leur complexité
  - le fait que l'ensemble des juridictions et services du pouvoir judiciaire sont touchés
  - les besoins en ressources supplémentaires pour décharger les nombreux magistrats et collaborateurs mobilisés
  - le recrutement, la formation et l'accueil des nombreux collaborateurs supplémentaires devant être engagés en 2010 et 2011
  - le caractère transversal de certains projets, impliquant leur pilotage par les services compétents ou la collaboration des services touchés par les réformes en cours : DSPE (office pénitentiaire, police, DCS), DCTI (direction générale des bâtiments, centre des technologies de l'information), ...



# Justice 2010

- En 2009, la Commission de gestion a notamment consacré beaucoup de temps à la problématique des locaux (projet logistique).
- La Commission de gestion a validé, en été 2009, le changement consistant à reloger provisoirement le Ministère public dans le bâtiment dit de St. Georges.
- Le nouveau projet piloté par le DCTI, auquel le pouvoir judiciaire et le DSPE ont collaboré intensément, prévoyait encore en novembre :
  - la mise à disposition du bâtiment de St. Georges en décembre 2010 pour le Ministère public;
  - la mise à disposition d'un bâtiment de 3000 m<sup>2</sup> pour abriter des salles d'audience et différents services et juridictions;
  - la mise à disposition de nouveaux locaux pour le service des pièces à conviction et les archives;
  - d'importants travaux en Vieille-ville, dès 2010, pour assainir les bâtiments, rationaliser l'espace de travail et permettre le redéploiement de certaines juridictions.

# Justice 2010

- Le bâtiment de 3000 m<sup>2</sup> n'a finalement pas pu être mis à disposition du pouvoir judiciaire.
- Depuis novembre 2009, le projet est en grande partie bloqué.
- Le projet St. Georges avance.
- La situation est très préoccupante :
  - à très court terme : impossibilité de loger magistrats et collaborateurs supplémentaires;
  - dès janvier 2011 : incertitude sur les locaux qui seront mis à disposition du Tribunal des mineurs, des juridictions de jugement (salles d'audience notamment) et du DCS (détention, qui relève du DSPE).